



STAGE SYNDICAL SNASUB-FSU

(Article 34-7° de la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984
et décret d'application n° 84-474 du 15 juin 1984)
Stage organisé sous l'égide du Centre de formation
syndicale de la FSU



« Temps de travail, conditions de travail »

Angers, 19 mars 2015, 10 h – 17 h à la Bourse du Travail (14 place Louis Imbach)

Avec la participation de **Philippe LEBRUN (CHSCT 49)**

- Face à une réglementation complexe, il est utile de connaître ses droits.
- Le SNASUB propose à chaque collègue de participer à ce stage afin d'éclaircir certains points qui pourraient paraître pour le moins obscurs.
- **Il n'est pas nécessaire d'être syndiqué-e**, il suffit d'être un agent en poste, fonctionnaire ou contractuel, pour s'inscrire. Le stage est ouvert à tous.

Matin (10 h – 12 h 30)

Temps de travail : comprendre l'organisation du temps de travail du personnel IATOSS (titulaire ou non)

- Présentation du contexte réglementaire
- Questions et réponses (temps de travail effectif, pause méridienne et de 20 minutes, horaires annuels et hebdomadaires, congés annuels, temps partiel, report des congés non pris, gardes d'enfants, jours fériés, journée de solidarité, maladie, maternité, obligations de service, heures sup, contractuels, etc).

Après-midi (14 h – 17 h)

Conditions de travail : des réductions de postes à la souffrance au travail

- Les risques psycho-sociaux
- Les troubles musculo-squelettiques
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Médecine de prévention, CHSCT, comités médicaux et commissions de réforme : quelle intervention syndicale ?

Vous pouvez préparer vos questions !

Vous avez jusqu'au 19 février 2015 pour déposer une demande d'autorisation d'absence !
(une absence de réponse vaut accord).

1 Communiquez dès maintenant (avant les vacances !) à votre chef de service la demande d'autorisation d'absence pour participer au stage.

2 Envoyez-nous un mail sur snasub.fsu.nantes@snasub.fr pour nous signaler votre demande.